

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

31 mars 2021

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en visioconférence le mercredi 31 mars 2021 à 9h00, sous la présidence de M. UTHURRY Bernard.

Ont assisté à la visioconférence :

Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics intéressés à la formation

- M. LAHIRIGOYEN Emmanuel	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) des Pyrénées-Atlantiques
- Mme BLONDEAU	Directrice du Centre d'Information et d'Orientation de Pau
- M. UTHURRY Bernard	Conseiller régional
- Mme PIZEL Sylvia	Mairie de Montardon

Représentants élus du personnel

- M. CAMAU Karine	Représentante du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- Mme BRUN Geneviève	Représentante du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. LASARROQUES Christian	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. LAPORTE Jonathan	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. PARODI Philippe	Représentant du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- Mme ROSETI Violeta	Représentante des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
- M. ROTUREAU Denis	Représentant des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
- Mme IRIARTEGOITY Mireille	Représentante des personnels d'administration, de service et de l'exploitation
- Mme GALLO Catherine	Représentante des personnels d'administration, de service et de l'exploitation

Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales

- M. BIES PERE Henri	Représentant élu des parents d'élèves, étudiants ou apprentis
- Mme PUCEL Marie-Lise	Représentante élue des parents d'élèves, étudiants ou apprentis
- M. SAUVAGET Arthur	Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
- M. HERVE Didier	Représentant des associations d'anciens élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
-	
- M. CHAVIGNON Romain	Institut National de l'Origine et de qualité
- M. CAMPAGNE Jean-Louis	Confédération Paysanne
- Mme BOUDASSOU Claudine	Mutualité Sociale Agricole

Membres à titre consultatif

- M. LEHAY Guy	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F.)
- Mme REGONDAUD Fabienne	Service Régional de la Formation et du Développement Nouvelle-Aquitaine (S.R.F.D.)
- M. SOMMER Guy	Directeur de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (E.P.L.E.F.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- Mme MIRASSOU Sandrine	Proviseure du Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (L.E.G.T.A.) de Montardon
- Mme LENDRES Patricia	Proviseure du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
- M. BASTIDA Sylvain	Proviseure du Lycée Professionnel Agricole (L.P.A.) d'Orthez
- Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du Centre de Formation d'Apprentis Agricole (C.F.A.A.) des Pyrénées-Atlantiques

- M. Jean-Bernard DABADIE	Directeur du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (C.F.P.P.A.) des Pyrénées-Atlantiques
- Mme SAVARY Valérie	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
- M. BUREAU Arthur	Directeur de l'exploitation agricole d'Oloron-Sainte-Marie
- M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
- M. FUMAT Christophe	Responsable du S.A.C.D. Halle Technologique
- Mme DACHARRY Delphine	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. de Montardon
- Mme LAPLACE NOBLE Karine	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. d'Oloron
- M. LARRERE Jean-Luc	Agent Comptable de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
- Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire Générale de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
- M. BRAGUE Mickael	Gestionnaire du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
- Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez
- M. GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire du C.F.A.A.
- Mme DOUCY Julie	Conseiller Principal d'Education (C.P.E.) au L.E.G.T.A. de Montardon
- M. EGAL Benoît	C.P.E. au L.P.A. d'Orthez
- Mme LOUSTAU Christine	Secrétaire de séance

Etaient absents ou excusés :

- M. NOIROT Bernard	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- Mme AUDRAIN-GRANGIEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Pyrénées-Atlantiques
- M. BORDENAVE Sylvain	Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques
- M. MINVIELLE Michel	Conseiller régional
- M. CARRERE Thierry	Conseiller départemental
- Mme ZEGDANE Coralie	Représentante du personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
- M. LASSERRE Yan	Représentant élu des élèves, étudiants, apprentis ou stagiaires
- M. TRISTANT Xabi	Jeunes Agriculteurs
- Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège	Fédération Départementale des Syndicats Exploitants Agricoles des Pyrénées-Atlantiques
- M. IRATZOQUI Jean-Christophe	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
- Mme LABAN DE NAYS Hélène	Directeur adjoint chargé des exploitations agricoles et du développement
- M. CONSTANTIEUX Hervé	Responsable de l'antenne du C.F.A.A. d'Hasparren
- Mme COURTES Emilie	C.P.E. au L.E.G.T.A. de Montardon

M. UTHURRY souhaite la bienvenue à tous les membres participants à cette séance au format inhabituel et trouve qu'il est plus facile d'échanger en présentiel. Il remercie, en cette période, les équipes pour le travail accompli auprès des apprenants contre le décrochage scolaire mais aussi psychologique. Il pense aux élèves privés de leur spontanéité et de leurs activités. Un certain nombre de participants sont excusés.

Mme LOUSTAU assurera le secrétariat pour l'administration. M. SOMMER demande un/une deuxième secrétaire parmi les représentants élus. M. HERVE assurera le secrétariat .Il propose que la séance soit enregistrée et vérifie que personne ne s'y oppose.

Mme MIRASSOU rappelle aux participants que pour limiter les nuisances sonores, les micros seront coupés par l'administrateur de la visioconférence et que les participants qui souhaitent intervenir peuvent lever la main ou utiliser le chat afin que l'administrateur leur donne la parole. Elle a enregistré 19 membres élus présents.

M. SOMMER parle de quelques soucis pour certains membres à se connecter à la visioconférence et indique que s'il devait y avoir des votes à bulletin secret, un numéro de téléphone a été transmis par mail aux membres votants pour leur permettre d'envoyer leur vote par SMS. Ce numéro de téléphone correspond au téléphone de permanence sur lequel seuls les numéros des Assistants d'Education (AE) sont enregistrés. Il est vérifié que tous les membres ayant droit de vote ont bien eu le numéro.

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2020

M. UTHURRY demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil d'administration du 2 décembre 2020. Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II – Présentation des délibérations concernant l'organisation interne des centres de l'Agrocampus 64

M. SOMMER rappelle que ce conseil d'administration est financier. Cette séance débutera par des délibérations sur l'organisation des centres puis par le compte financier de l'exercice 2020. Il précise que l'Agrocampus ne présente pas de décision modificative au budget 2021. M. LARRERE présentera ensuite son rapport pour terminer sur deux délibérations financières.

M. BASTIDA présente deux délibérations concernant l'organisation pédagogique et le financement d'un voyage au LPA d'Orthez. Ce voyage reporté à plusieurs reprises, a été maintenu dans un format un peu différent du voyage initial. La participation des familles est réduite.

M. SOMMER informe les membres du conseil d'administration que l'ensemble des délibérations a été présenté aux représentants des personnels lors d'une réunion de 2 heures.

Délibération n°2021-1-01 / Programmation des voyages d'étude pour l'année scolaire 2020/2021 – LPA Orthez

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021-1-03 / Financement des voyages d'étude pour l'année scolaire 2020/2021- LPA Orthez

Adoptée à l'unanimité

M. BUREAU propose une délibération sur la participation de l'exploitation agricole d'Oloron au projet PROSPER. Il s'agit d'un projet de recherche sur la valorisation des protéines des graines d'oléo-protéagineux dans les systèmes d'alimentation des petits ruminants laitiers. L'exploitation agricole d'Oloron sert de centre d'expérimentation pour des tests de rations conduits sur deux lots de 45 brebis. Cette expérimentation est suivie par le Centre Ovin et la Chambre d'agriculture. Elle servira à dégager des données sur cette alimentation. Le projet est porté par l'Institut de l'Elevage et était prévu initialement sur trois ans. Il débutera en 2022, pendant la prochaine campagne laitière avec la possibilité de renouveler l'expérimentation chaque année. Ce projet de 15 000 € est subventionnable par le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine à hauteur de 50%.

M. UTHURRY rajoute que cette expérimentation s'étend également aux caprins.

M. BIES PERE demande d'où vient le soja toasté servant à cette expérimentation.

M. BUREAU répond que le soja est produit autour d'Oloron ou dans les landes et que la machine servant à toaster le soja est partagée par les producteurs.

Délibération n°2021-1-04 / Participation au projet PROSPER - Exploitation agricole Oloron Ste Marie

Adoptée à l'unanimité

Mme LENDRES poursuit par une délibération sur l'acceptation d'un don de 3 000 € de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Pyrénées-Atlantiques (AAPPMA 64) au LPA d'Oloron. Cela fait suite au chantier école de la classe de GMNF pour l'entretien et la réalisation de travaux le long de cours d'eaux. Cette somme servira à l'acquisition de matériel pour cette filière.

M. HERVE remercie M. André DARTAU, président de l'AAPPMA 64.

Délibération n°2021-1-05 / Acceptation d'un don de 3 000 € - LPA Oloron Ste Marie

Adoptée à l'unanimité

Mme CLEMENT rappelle aux membres que depuis deux conseils d'administration on parle de la réforme via la qualité avec la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel précisant l'obligation d'une certification qualité pour les centres de formation bénéficiant de financements publics et mutualisés. Le CFAA et CFPPA doivent être labellisés avant la fin de l'année.

Délibération n°2021-1-06 / Démarche qualité pour les CFAA et CFPPA - EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

Adoptée à l'unanimité

M. SOMMER laisse la parole à M. DABADIE qui succède à M. ARREBOLLE à la direction du CFPPA.

M. DABADIE présente une délibération complémentaire à la délibération du conseil d'administration de juillet 2020 concernant la demande d'ouverture de formations.

Délibération n°2021-1-02 / Complément à la délibération n°20-11 (CA du 01/07/2020) concernant l'autorisation de renouvellement et d'ouverture des formations du CFPPA des Pyrénées-Atlantiques pour l'année scolaire 2020/2021

Adoptée à l'unanimité

Il poursuit par la demande de mise en place du remboursement des frais de déplacements engagés par les stagiaires de la formation continue dans le cadre de visites ou formations délocalisées.

Délibération n°2021-1-07 / Remboursement des frais de déplacements des stagiaires dans le cadre des actions pédagogiques – CFPPA des Pyrénées-Atlantiques

Adoptée à l'unanimité

Mme CLEMENT informe les membres que les apprentis du CFAA sont éligibles à un prêt d'ordinateur dans le cadre du dispositif 1^{er} équipement financé par les OPCO (OPérateur de COmpétences). La délibération présentée prévoit la mise en place d'une caution de 500 € dans le cas de la non restitution de l'ordinateur en bon état de fonctionnement par l'apprenti.

Délibération n°2021-1-08 / Tarif applicable aux apprentis - CFAA des Pyrénées-Atlantiques

Adoptée à l'unanimité

Elle présente de nouveaux tarifs de restauration et d'hébergement pour les apprentis après déduction de l'aide des OPCO.

Délibération n°2021-1-09 / Tarifs service restauration et hébergement pour les apprentis EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

Adoptée à l'unanimité

Mme AUDURIEAU présente la délibération habituelle sur la fermeture administrative des cinq sites de l'Agrocampus 64 durant les vacances d'été. La fermeture porte sur trois semaines, du 23 juillet au 16 août 2021 au matin avec une permanence de sécurité assurée par les équipes de direction et les CPE.

Délibération n°2021-1-10 / Fermeture administrative - EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

Adoptée à l'unanimité

Mme LAPLACE indique que le CFAA anime depuis 10 ans un collectif de CFAA. Elle participe à cette animation et le site internet de ce collectif nécessitait d'être plus attractif. Pour cela, le CFAA souhaite recruter un stagiaire en licence pro « Programmation Internet et Système Mobile (PRISM) » en recherche de stage. L'adhésion des CFAA participants au collectif servira au règlement de la gratification du stagiaire.

Délibération n°2021-1-11 / Recrutement stagiaire « programmation internet et système mobile (PRISM) »
CFAA des Pyrénées-Atlantiques

Adoptée à l'unanimité

Mme LENDRES propose la création d'un emploi d'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) au LPA d'Oloron. Le lycée a trois AESH et a besoin d'un 4^{ème} emploi pour une famille qui s'est manifestée tardivement pour accompagner un élève jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Mme BRUN dit que ce besoin tardif concerne un élève de 4^{ème}. Elle précise que suite aux affectations affelnet, d'autres besoins sont déjà identifiés.

Mme LENDRES rajoute que les jeunes bénéficiant des 4 AESH seront toujours au LPA l'année prochaine et qu'elle sait déjà qu'il y aura d'autres emplois d'AESH à prévoir.

M. SOMMER répond qu'au conseil d'administration de juin, il faudra anticiper l'ouverture des postes. Des postes peuvent être ouverts et utilisés en cas de besoin. Mais si le poste n'est pas ouvert, le recrutement ne pourra pas avoir lieu. Dans la prochaine décision modificative, il faudra mettre en équilibre les dépenses et recettes liées à ces besoins pour ne pas porter atteinte au budget de l'établissement.

Délibération n°2021-1-12 / Création d'un emploi de droit public d'AESH sur le budget de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques – LPA Oloron Ste Marie

Adoptée à l'unanimité

Mme AUDURIEAU dit que la note de service SG/SRH/SDCAR/2020-725 du 23 novembre 2020 relative aux principes et règles de gestion applicables aux emplois dits « gagés » sur ressources propres des établissements d'enseignement agricole prévoit que les salaires des personnels sur postes gagés incombent aux établissements. Auparavant, les postes gagés des personnels titulaires des CFAA et CFPPA étaient rémunérés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) et les CFAA et CFPPA assuraient le remboursement au MAA. Conformément à la note de service, ces postes gagés doivent être fermés pour être ouverts sous une autre forme juridique. Il est donc proposé deux délibérations ; une délibération pour fermer les postes gagés des CFAA et CFPPA et une délibération pour créer des emplois pour ces agents titulaires placés en Position Normale d'Activité (PNA) auprès de l'Agrocampus 64.

M. SOMMER précise que les délibérations présentées aujourd'hui sont demandées au niveau national pour les EPL ayant des postes gagés.

Mme AUDURIEAU rajoute que le CFAA a cinq postes gagés et le CFPPA deux postes.

M. UTHURRY demande s'il y a des questions.

M. LASARROQUES dit que ces délibérations posent problème. Il fait un rappel historique. Ces emplois gagés ont été créés par la loi Le Pors. 300 ou 400 postes ont bénéficiés d'un plan de déprécarisation. Le MAA faisait l'avance de rémunération et les établissements remboursaient le MAA. En 2002, arrive avec la loi SAPIN un autre plan de déprécarisation après des négociations syndicales. Avec la loi Le Pors, les postes étaient liés aux agents. Avec la loi Sapin, les postes étaient liés aux établissements. Actuellement, il est proposé de fermer des postes d'agents titulaires ayant passé un concours de déprécarisation. Il pense que le conseil d'administration ne peut pas voter une PNA. Il demande pourquoi fermer ces postes pour en rouvrir d'autres. Le décret de 2018 prévoit que la PNA soit limitée à trois ans et reconductible encore trois ans. Il s'agirait là de reprécariser des emplois déprécarisés. Il dit qu'on ne peut pas accepter

de reprécariser. Ces agents sont en PNA depuis 2002. La Note de service est claire. Il ne voit pas la nécessité de fermer des postes qui sont déjà en PNA pour les rouvrir en PNA. Cela n'a pas de sens. Il pense que si c'est une affaire de nomination, on peut éventuellement renommer ces emplois mais on ne supprime pas des emplois qui ont été créés pour certains en 1986, pour les réouvrir avec une règle juridique qui ne sera pas la même. C'est une affaire d'approche sociale. Les représentants des personnels refusent de précariser des agents qui ont passé un concours afin d'être déprécarisés. Tous les trois ans, il va falloir représenter une délibération en conseil d'administration pour ces postes. Aujourd'hui le directeur d'EPL est conciliant, ce qui ne sera peut être pas le cas dans 3 ou 4 ans. C'est une situation trop aléatoire pour prendre cette décision et ce risque. Selon lui, puisque ces postes gagés ont été payés en janvier, février et mars, il n'y a aucun empêchement à ce que ça continue à fonctionner comme actuellement. Il propose au président du conseil d'administration de sursoir à cette délibération ou d'en rediscuter au conseil de juin après avoir pris la mesure des différents arguments des uns et des autres et après avoir échangé ou bien de prendre une délibération qui renomme les postes sans les supprimer pour les identifier plus clairement au niveau comptable et au niveau du tableau des emplois. Les représentants des personnels sont contre la suppression de ces postes.

M. UTHURRY remercie M. LASARROQUES pour ces explications claires et propose à M. LEHAY de prendre la parole s'il le souhaite.

M. LEHAY rappelle comme M. SOMMER, que cette mesure est nationale. Le système des emplois gagés rappelé par M. LASARROQUES n'était pas conforme à la réglementation dans la mesure où le MAA assurait la paye et la déclaration sociale pour des emplois en CFAA et CFPPA ce qui est contraire à cette réglementation. A compter de janvier 2021, l'idée est donc de basculer les postes gagés aux EPL par fermeture de ces postes et leur ouverture en PNA afin que l'employeur réel, l'EPL, assure les payes et les déclarations sociales aux différents organismes comme c'est la règle. C'est une mesure administrative qui n'a pas du tout de caractère à la fois politique ou d'économie budgétaire. Il s'agit de la régularisation d'une situation administrative qui n'était pas conforme aux textes et qui aurait dû changer depuis trois ans et qui a été faite un peu précipitamment en janvier dernier. En attendant, pour que l'EPL assure la rémunération, il faut qu'il y ait un emploi ouvert en PNA au titre du CFAA ou CFPPA afin de permettre à l'agent comptable d'assurer la paye. M. LEHAY ajoute que M. LASARROQUES dit que ça peut continuer comme ça mais si la paye a été assurée en janvier et février c'est à titre transitoire pour éviter la rupture de paye des agents. Cette situation ne peut malheureusement pas perdurer. Tous les EPL de France, de Navarre et de la Nouvelle Aquitaine ont voté ces délibérations. En Nouvelle Aquitaine, cinq EPL sont concernés et il invite les membres du CA à voter ces délibérations.

M. LASARROQUES indique, sous toute réserve, qu'il semble que ce ne soit pas tous les EPL et que la directrice de l'EPL 33 a refusé de présenter ces délibérations avant juin et a informé la DRAAF. Il s'agit du plus gros EPL en emplois gagés. Cette mesure mérite des explications et un peu de pédagogie. Ces délibérations arrivent dix jours avant le conseil d'administration alors que les personnels concernés n'ont pas été consultés.

M. LEHAY rajoute que Mme REULET, directrice de l'EPL 33, a reporté pour des raisons pratico pratiques ces délibérations qui seront présentées en juin dans la même forme.

M. LAPORTE parle au nom des représentants du SNETAP de deux points très discutables. Le conseil d'administration ferme des emplois quand il n'y en a plus. Cela vient d'être évoqué avec les AESH tout à l'heure avec l'ouverture des lignes budgétaires et leur fermeture si l'emploi n'est pas pourvu. Or, ici on parle d'un cas où l'emploi est toujours là et c'est le statut de l'emploi qui change et qui passe en PNA. On peut dire que c'est administratif ou technocratique mais il y a un autre problème dans la lecture de cette situation. Dans la circulaire de la DGER parue en décembre 2020, il lui semble qu'il n'était pas question de fermer et d'ouvrir ces emplois. Il pense que c'est peut être la DRAAF qui irait au-delà des prérogatives pour se donner éventuellement plus de souplesse pour gérer ces emplois et qu'il y a également un problème de terminologie avec une potentielle transformation d'emploi en formateur. Or à la base, il y a des gens qui étaient enseignants. Donc en l'état, il est difficile d'aller dans le sens du vote de ces deux délibérations.

M. UTHURRY demande s'il y a d'autres interventions à ce sujet et trouve que les expressions ont été très claires avec notamment des craintes de précarisation. Il pense que la meilleure manière de traiter ces délibérations est de passer au vote. Visiblement tout le monde est concerné et a regardé ces délibérations que l'on soit enseignant ou avec un passé ou des expériences dans l'EPL. Il propose de mettre les délibérations aux votes et de mettre à l'écran l'ensemble des membres élus de manière à noter les votes contre.

M. LAPORTE demande la possibilité d'utiliser le vote à bulletin secret.

M. UTHURRY adhère à la demande et laisse la parole à Mme MIRASSOU pour les aspects techniques.

Mme MIRASSOU transmet le numéro de permanence dans lequel aucun numéro des membres élus n'est enregistré et propose de procéder par ordre en comptabilisant les votes contre puis les abstentions.

M. UTHURRY suggère de prendre d'abord en compte les votes contre en envoyant un texto « contre ».

M. SOMMER précise qu'il y a 22 membres votants.

Mme MIRASSOU comptabilise 8 votes contre.

M. UTHURRY demande qui s'abstient.

Mme MIRASSOU comptabilise 5 abstentions et un vote « contre » et demande si le vote « contre » est une erreur ou si c'est un oubli du vote précédent. Elle envoie un message au vote « contre » pour avoir confirmation du vote.

M. LASARROQUES dit qu'il a reçu le message alors qu'il a voté « contre » en temps et en heure. Il remarque qu'entre le moment du vote et la réception du texto il y a eu un décalage et souligne les limites du vote par visioconférence. Il dit que par visio on ne sait pas combien il y a de votants et qui vote. En tant que membre du conseil d'administration, il n'a aucun moyen de vérifier ce qui se passe, sans remettre en doute l'intégrité des gens. Il parle du droit à compter les gens présents et les membres qui votent. Le système de visioconférence n'est pas prévu pour cette situation.

M. UTHURRY parle du nombre de participants qui fait défaut à la vigilance et non pas du vote à bulletin secret puisqu'en présentiel, il en aurait été de même. Ce sont les limites de la technique dont il est question.

M. LAPORTE indique que ce test de vote est moyennement satisfaisant mais effectué avec les moyens du bord

M. UTHURRY assure que tout le monde fait pour le mieux.

M. LAPORTE n'en doute pas.

Mme CAMAU précise qu'un membre de droit n'avait pas de téléphone et que son téléphone a été utilisé 2 fois pour voter.

Mme MIRASSOU répond qu'elle a bien pris en compte les deux votes.

M. SOMMER propose aux membres qui se trouvent dans une salle voisine de pouvoir venir en fin de séance pour contrôler le nombre de votes par texto.

Mme MIRASSOU confirme le vote, après vérification avec Mme LENDRES, avec 9 «contre» et 5 «abstentions». Elle s'assure du nombre de votants en faisant un appel nominatif et confirme 21 votants.

**Délibération n°2021-1-13 / Fermeture de postes gagés de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques
CFAA/CFPPA des Pyrénées-Atlantiques**

Rejetée à la majorité- 9 contre et 5 abstentions

M. UTHURRY annonce que la délibération est rejetée à la majorité.

M. SOMMER dit que cette délibération n'est pas adoptée et qu'on peut considérer que cette délibération n'allant pas sans l'autre, la deuxième délibération l'est également.

M. LASARROQUES confirme les propos de M. SOMMER.

Délibération n°2021-1-14 / Création d'emplois, supports budgétaires pour les agents titulaires placés en position normale d'activité auprès de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques - CFAA/CFPPA des Pyrénées-Atlantiques

Rejetée à la majorité- 9 contre et 5 abstentions

M. SOMMER explique qu'au lieu de retirer ces délibérations, leur vote montre un positionnement clair.

M. UTHURRY remercie les membres d'avoir réagi avec les textos rapidement.

M. SOMMER informe les membres que lors de son premier conseil d'administration de l'EPLEFPA 64, il avait annoncé qu'il manquait un cadre pour les recrutements en CFAA et CFPPA et qu'il est difficile de négocier au cas par cas. Un travail a été mené avec la secrétaire générale, les gestionnaires de site et les responsables des CFAA et CFPPA. Il propose, lors de recrutements, qu'une partie de l'ancienneté (50%) à compétences similaires soit prise en compte dans la limite de douze ans. Il cite l'exemple du recrutement d'un formateur ayant préalablement une expérience de 6 ans au GRETA qui serait positionné sur des grilles salariales prenant en compte son expérience. Par ailleurs, les personnels recrutés au CFAA et CFPPA entre 2018 et 2020 en CDD pourront bénéficier de ce dispositif. Les prochaines délibérations portant sur les propositions de changement de rémunération avec une prise en compte dès le 1^{er} mai 2021 concernent des agents repositionnés par rapport à ce nouveau cadre. Il soumet la délibération au vote.

Délibération n°2021-1-15 / Prise en compte d'une partie de l'ancienneté sous conditions pour les agents publics recrutés en CFAA et CFPPA - EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

Adoptée à l'unanimité

M. SOMMER poursuit avec deux délibérations sur des changements de rémunération au CFAA et au CFPPA. Les changements au 1^{er} mai 2021 portent sur les reprises d'ancienneté et les autres sont des avancements classiques. Les impacts budgétaires sont précisés.

Délibération n°2021-1-16 / Propositions de changements de rémunération des emplois de droit public sur le CFAA des Pyrénées-Atlantiques rémunérés sur le budget de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2021-1-17 / Propositions de changements de rémunération des emplois de droit public sur le CFPPA des Pyrénées-Atlantiques rémunérés sur budget de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

Adoptée à l'unanimité

Mme CLEMENT propose une délibération pour augmenter le temps de travail à compter du 1^{er} mai 2021 d'un agent administratif de 50 à 80% compte-tenu de la charge de travail avec la démarche qualité et pour soulager le gestionnaire du CFAA.

Délibération n°2021-1-18 / Modification des conditions des emplois de droit public sur le CFAA des Pyrénées-Atlantiques rémunérés sur le budget de l'EPLFPA des Pyrénées-Atlantiques

Adoptée à l'unanimité

Mme AUDURIEAU demande la sortie d'inventaire d'une tondeuse qui sera reprise par l'entreprise qui fournit la nouvelle. Sur la délibération, cette tondeuse de 25 000 € figure sur deux lignes car elle a été financée d'une part, grâce à une subvention du Conseil régional à hauteur de 19 000 € et d'autre part, sur fonds propres. La deuxième sortie d'inventaire concerne un camion IVECO dont le moteur a lâché cet automne et dont le montant des réparations était trop élevé. Ces matériels sont largement amortis.

Délibération n°2021-1-19 / Sortie d'inventaire et cession de biens – LEGTA Montardon

Adoptée à l'unanimité

II – Aspects budgétaires, présentation du compte financier 2020

M. SOMMER indique que 2020 ne ressemble pas aux autres années avec la covid, les impacts de la réforme de l'apprentissage et de la taxe d'apprentissage et les épisodes de la grippe aviaire. Avant de présenter le compte financier, il félicite les équipes de l'Agrocampus 64 qui ont été rigoureuses dans la gestion financière malgré la difficulté de projection. L'Agrocampus présente un budget 2020 positif et finit correctement l'année.

Comparatif des résultats de la section de fonctionnement du budget par centres et pour les exercices 2017, 2018, 2019 et 2020

CENTRES	Résultats de fonctionnement 2017	Résultats de fonctionnement 2018	Résultats de fonctionnement 2019	Résultats de fonctionnement 2020
LEGTA Montardon	+ 28 289,27	+ 84 570,64	+27 844,32	+ 43 894,51
Exploitation Montardon	-213 785,92	- 169 471,38	-211 063,23	-318 040,03
LPA Oloron	+ 878,10	-21 004,18	+16 897,99	-9 592,89
Exploitation Oloron	+ 44 529,53	+36 694,85	+45 267,34	+ 12 100,34
LPA Orthez	+ 7 939,58	-2 238,27	-2 010,95	+ 3 453,51
Exploitation Orthez	-25 566,54	-3 572,92	+18 050,75	- 15 462,04
CFAA	+ 116 109,69	+ 113 185,64	+136 408,01	+794 532,00
CFPPA	-14 640,48	+ 1 383,79	+114 463,01	-3 164,44
SACD	-27 027,22	-25 668,85	-45 714,41	-25 960,77
TOTAUX	-83 273,99	+ 13 879,32	+100 142,83	+481 760,19

Le LEGTA de Montardon présente un excédent de 43 894,51 € dû à une diminution (- 100 000 €) des déplacements et de l'approvisionnement. A côté de ça, il y a eu moins de produits (30% de perte sur les pensions) alors que le taux de subvention est resté stable.

L'exploitation de Montardon affiche un déficit de 318 040,03 € en sachant qu'il faut retirer 100 000 € provenant de deux annulations de titres antérieurs. Il s'agit d'une subvention du Conseil Régional titrée pour des expérimentations réalisées qui n'a pas été recouvrée faute de production des pièces et d'un titre ARVALIS émis peut être en double car aucune trace n'a été trouvée du côté d'ARVALIS ou de l'exploitation. L'exploitation a des charges très importantes en achat alimentaire. Elle a commencé à baisser le cheptel pour qu'il soit en adéquation avec le foncier. L'objectif en 2021, est de réduire le déficit de l'exploitation mais il faudra un peu de temps.

Le LPA d'Oloron enregistre un petit déficit de 10 000 €. Il sera facile de trouver l'équilibre.

L'exploitation d'Oloron est à + 12 000 € et depuis plusieurs années, en excédent. Si tous les titres avaient été enregistrés au 31 décembre 2020, le résultat serait de + 40 000 €.

Le LPA d'Orthez est à l'équilibre mais n'a aucune marge de manœuvre puisqu'il ne gère pas les services restauration et hébergement.

L'exploitation d'Orthez est à – 15 000 € avec un décalage dans les bandes de prêt à gaver (PAG) avec la grippe aviaire. La dernière bande a été vendue en janvier. Il fait part de son inquiétude pour 2021 car il n'y a pas de protocole pour organiser la reprise de cette activité. Par ailleurs, l'exploitation vient de récupérer 6 ha de foncier dont 4,5 ha financés par le Conseil Régional et 1,5 ha mis à disposition par un agriculteur. M. SOMMER vient d'apprendre que cet agriculteur souhaite mettre en vente ce foncier. En 2021, il sera difficile de parvenir à l'équilibre tant qu'on a pas une vue très claire de la production d'élevage de canards.

Le CFAA enregistre un excédent de près de 800 000 €. La réforme de l'apprentissage fait que les contrats des apprentis sont mieux financés. L'apprentissage fonctionne bien et le CFAA a eu, cette année, moins de dépenses. Le CFAA a des charges importantes avec 78% de masse salariale. En 2021, il risque d'y avoir une baisse des financements des contrats mais on devrait afficher ce type de résultat.

Le CFPPA est presque à l'équilibre avec la mise en place, sur les trois derniers mois, d'un certain nombre de formations. La fermeture du CFPPA pendant plusieurs mois lui a fait perdre près de 150 000 €. En 2021, en dehors de la pandémie, le CFPPA devrait fonctionner normalement.

La halle technologique est à – 25 000 €. Elle est restée fermée pendant un certain temps et sans personnels pendant une période.

Mme AUDURIEAU précise qu'il n'y avait plus d'opérateur de production depuis le mois de novembre 2020 et pas de directeur entre le 15 mars et le 15 septembre.

M. SOMMER indique qu'un responsable technique, M. Christophe FUMAT a été recruté le 7 septembre. Un travail a été mené pendant deux mois et l'activité a redémarré. Dans les – 25 000 €, il y a 9 000 € qu'il a fallu verser suite à un litige avec un ancien agent (frais d'avocat et indemnités de l'agent). Ce résultat ne reflète pas l'exercice de fonctionnement de la Halle. On devrait s'approcher de l'équilibre en 2021.

M. SOMMER précise que même si l'EPL affiche un excédent de fonctionnement pour 2020 de 481 760,19 €, la gestion financière 2021 sera très stricte compte tenu des aléas actuels. Il demande s'il y a des questions.

M. BRAGUE informe les membres du conseil d'administration qu'en 2021, le LPA d'Oloron perdra, avec le départ à la retraite d'un enseignant mis à disposition sur l'animation pastorale, des recettes qui sont de 30 000 €.

M. UTHURRY demande s'il y a d'autres interventions sur ce rapport.

M. LASARROQUES rappelle qu'il avait interpellé M. UTHURRY au dernier conseil au sujet d'une admission en non valeur conséquente en lien avec le Conseil Régional concernant l'exploitation de Montardon. Il souhaite savoir si M. UTHURRY a pu faire avancer ce dossier en faveur de l'exploitation.

M. UTHURRY répond qu'il œuvre inlassablement mais qu'il se heurte à un problème technico-administratif qui a été exposé lors du dernier conseil d'administration. Considérant que la bonne foi prédomine dans ce dossier, il ne parvient pas à faire l'administration de la cause par rapport aux dates des documents. Il tente même de trouver matière à compensation.

M. LASARROQUES demande s'il ne peut pas s'engager une réflexion approfondie au Conseil Régional quant au soutien qui pourrait être apporté aux exploitations agricoles. Les exploitations sont le talon d'Achille des EPL. En France, il y a beaucoup d'exploitations agricoles d'EPL qui sont en difficultés. Une politique régionale de soutien serait nécessaire pour diminuer les pertes des exploitations ou les ramener à un niveau acceptable sans que ça mette trop à contribution les autres centres constitutifs de l'EPL. Lorsque certains centres font des efforts, ont des résultats financiers et que c'est englouti par les pertes d'autres centres, les personnels ayant participé à l'effort ne comprennent pas que certaines demandes leur soient refusées. Au niveau de l'EPL 64, l'ensemble tient bien mais il faudrait engager une réflexion en région. Il demande l'avis de M. UTHURRY.

M. UTHURRY entend le message. Il dit que tout existe dans le paysage. Des erreurs de gestion peuvent arriver mais c'est plutôt marginal. Ce sont des questions plus conjoncturelles qui dominent. On trouve des difficultés sur les exploitations agricoles qui sont les mêmes que celles des filières qui entourent ces exploitations dans le département. Il va mettre ça au débat pour voir de quelle manière on peut ne pas être obligé de coller à la réalité dynamique d'aujourd'hui pour se projeter dans l'agriculture de demain. Par exemple, pour l'exploitation de Montardon il y a des difficultés qui sont à la fois structurelles mais aussi conjoncturelles liées notamment à l'élevage bovin, au lait,...Comment faire en sorte que la réalité d'aujourd'hui ne pénalise pas les établissements qui forment les agriculteurs de demain ?

M. CAMPAGNE pense qu'il faut travailler sur ce qui vient d'être évoqué mais aussi poursuivre le travail engagé sur l'exploitation de Montardon pour limiter les déficits. Il a entendu que des animaux allaient être vendus peut être parce que le cheptel était surdimensionné par rapport aux surfaces. Dans les exploitations agricoles, ce qui est important c'est d'être autonome au niveau de l'alimentation. Si ce n'est pas le cas, il faut acheter un minimum de produits à l'extérieur et un travail doit être mené à ce niveau. La mise à l'herbe des animaux est un facteur relativement important. L'exploitation dispose d'un outil de transformation avec la halle technologique. Une exploitation laitière aujourd'hui essaye de réaliser des baisses de charges au niveau de l'alimentation mais dans certains cas se dirige aussi vers la transformation pour valoriser ses produits et apporter de la valeur ajoutée. L'exploitation dispose de tous les outils pour le faire. Il y avait eu une discussion à ce sujet et il souhaite savoir où en est le projet de transformation de la production laitière.

M. SOMMER remercie M. CAMPAGNE pour son intervention et répond que la machine est en route pour la transformation des produits des trois exploitations avec la Halle. Le lien entre le nouveau responsable technique de la halle et les directeurs d'exploitation est relancé depuis septembre avec la volonté de transformer les produits. Le lait est transformé en yaourts pour alimenter la cantine. Les veaux sont transformés et vendus en partenariat avec une formation boucher du GRETA. Dans quelques jours, une blonde d'aquitaine fournie par l'exploitation de Montardon sera vendue en colis. Un travail est en cours pour demander un agrément aux services vétérinaires pour produire de la viande hachée ce qui permettra de transformer certaines vaches déclassées pour faire de la vente en direct ou auprès des collectivités. L'objectif est de créer une gamme AGROCAMPUS en utilisant au maximum les produits des exploitations. La mise à l'herbe des animaux va se faire. Il y a eu un échange de foncier l'année dernière pour obtenir une parcelle de 6 ha à côté de l'exploitation de Montardon. La parcelle va être clôturée pour un montant de 10 000 €. La volonté est de changer de système et d'être en équilibre avec le foncier dont dispose l'exploitation. Le travail est bien engagé mais il faudra un peu de temps.

M. FUMAT rajoute qu'il faut rester prudent sur ce projet et prendre en considération les coûts de production et toute l'organisation. La halle est en demande d'agrément mais ça prend du temps. L'objectif pour la halle est d'obtenir un produit rentable et d'acheter les produits aux exploitations à un niveau suffisant pour qu'elles s'y retrouvent.

M. UTHURRY trouve important que les exploitations soient moteurs dans ce que la crise a révélé, c'est-à-dire la volonté des gens à mieux se nourrir et le souhait des agriculteurs à mieux produire en terme de qualité alimentaire et de conservation de la marge avec les circuits courts et les drive. Concernant l'intervention de M. CAMPAGNE qui évoquait la gestion et la circularité entre les productions fourragères, la nutrition et les aliments, la région accompagne cette transformation agro écologique. En ayant la conviction que cela ne se décrète pas mais s'accompagne, il faut laisser le temps aux choses pour se transformer. Ce qui se fait habituellement par décret conduit les professionnels à des difficultés financières et ce n'est pas en les mettant à genoux, en cette période difficile, qu'on peut espérer avoir une agro écologie ou une agriculture plus vertueuses dans quelques années qui permettent aux agriculteurs d'en vivre. Il vaut mieux un accompagnement qu'une révolution qui par définition ramène au point de départ.

M. HERVE souscrit à ce qui a été dit sur l'exploitation de Montardon et souhaite revenir sur les propos de M. BRAGUE sur la perte de recettes annoncées pour 2021 concernant l'animation pastorale qui permettait au lycée des métiers de la montagne de facturer quelques prestations. Cette situation requiert l'attention de tous. Il s'agit du départ d'un enseignant. Il y avait en la personne de cet enseignant, quelqu'un de très performant avec un important savoir-faire en termes de botanique pastorale, d'écobuage et de pastoralisme en général. Pour ceux qui s'occupent de pastoralisme, ils vont pouvoir bénéficier encore un peu de ses connaissances à temps partagé. Il pense que le lycée des métiers de la montagne doit se préoccuper du renouvellement de ce poste, de la place qu'avait ce poste dans le territoire du Haut Béarn et au-delà et trouver quelqu'un pour s'inscrire dans la continuité et bénéficier du savoir de l'enseignant tant qu'il peut le transmettre. Il y a de plus en plus de débats difficiles avec nos concitoyens qui sont un peu éloignés des réalités des pratiques pastorales et notamment sur l'écobuage. Il apparaît de moins en moins évident à notre société moderne que le monde pastoral a une grande utilité sur les aspects de la biodiversité botanique. Il faut vraiment que cette compétence soit renouvelée.

M. UTHURRY ne partage pas le pessimisme de M. HERVE par rapport à la vision des citoyens sur l'agro pastoralisme.

Mme LENDRES indique que la compétence de M. Pierre GASCOUAT, la transmission et le transfert de cette compétence sont importants mais elle n'est pas persuadée que le montage qui était fait avec le lycée d'Oloron soit le bon. Pierre GASCOUAT était sur un poste d'enseignant en biologie/écologie et lorsqu'il est entré dans cette mission d'animation pastorale, il y a 10 ou 15 ans, il a été totalement déchargé des cours tout en occupant un poste à la dotation sans être remplacé. Ce qui a posé des difficultés au lycée. Il a fallu trouver un système pour le remplacer en faisant appel à d'autres enseignants. Cette situation n'était pas tenable et conduisait à un bras de fer avec la cellule moyens du SRFD pour expliquer les raisons du dépassement de la DGH (Dotation Globale Horaire) et que M. GASCOUAT était payé par le ministère pour des cours qu'il ne dispensait pas. M. GASCOUAT part à la retraite. Son poste va être mis au mouvement des titulaires et le LPA d'Oloron n'a pas la maîtrise sur le résultat de ce mouvement et le choix de l'enseignant. La prochaine personne nommée sur ce poste n'aura pas la compétence en pastoralisme et peut refuser cette mission. Elle reconnaît que les compétences de M. GASCOUAT sont très intéressantes pour le territoire et que c'est sur ce territoire qu'il faudrait trouver quelqu'un mais le lycée ne pourra pas le faire. Elle évoque la possibilité de capitaliser ces compétences et connaissances au niveau d'instituts ou de l'IPHB car sur un poste de fonctionnaire au lycée ce ne sera pas possible.

M. HERVE comprend ces préoccupations et la situation. Il dit que M. GASCOUAT a évolué dans son poste et que ce sont ses compétences qui l'ont amené vers plus d'activités de terrain que de cours. Il ne revient pas là-dessus, mais il fait confiance au LPA et à l'Agrocampus 64 pour trouver la bonne construction administrative pour conserver cette compétence sur le territoire. Il comprend que le système en place au lycée n'était pas satisfaisant au niveau administratif. Il insiste sur la nécessité de connexion au territoire et pense qu'on ne peut pas s'appeler lycée des métiers de la montagne et perdre cette compétence sans réagir. Le label obtenu par le lycée l'a été en grande partie grâce à ces compétences. L'IPHB fait ce qu'il y a à faire ainsi que la cellule pastorale de la chambre d'agriculture ou du centre ovin.

M. UTHURRY remercie M. HERVE. Il dit que M. GASCOUAT n'est pas complètement assoupi et qu'on voit souvent ou parfois dans l'administration, des gens qui restent impliqués et au service de la cause qu'ils ont défendue. M. GASCOUAT avait ancré son travail dans l'agropastoralisme et a encore des choses à apporter.

M. BIES PERE, représentant des parents d'élèves, ne peut pas s'empêcher de reprendre sa casquette d'exploitant agricole et d'éleveur laitier par rapport au débat précédent. Il souhaite rappeler aux membres de ce conseil la réalité actuelle de l'élevage laitier. Dans une exploitation laitière, ce qui fait la variable d'ajustement c'est la rémunération du producteur de lait. Quand le producteur de lait est une équipe de salariés ce n'est plus une variable d'ajustement mais c'est une charge permanente. On voit bien qu'avec les prix actuels du lait, la rémunération n'y est pas. Aussi, l'équilibre pour l'exploitation de Montardon sera toujours compliqué parce qu'un agriculteur fait 70h/semaine et se paye les heures qu'il peut alors que lorsqu'il s'agit de salariés c'est différent. Les propos de M. BIES PERE ne sont pas des critiques mais juste un constat pour ne pas se faire l'illusion, même s'il faut y travailler, de retrouver un certain équilibre. Quand il faut payer toutes les heures salariées, même si on est au-delà des 35h/semaine, l'équilibre n'y est pas. Sur l'aspect transformation, il a apprécié les propos de prudence suite à l'intervention de M. CAMPAGNE. Ce n'est pas la seule solution et c'est du travail supplémentaire et des coûts engagés. Derrière la transformation, il faut s'occuper de la commercialisation. Il y a des débouchés sur le site même du LEGTA mais il faut en trouver pour l'ensemble des produits de la halle pour qu'ils ne soient pas dépréciés ou jetés. Il demande si une étude a été faite entre le fait d'investir pour faire du steak haché ou d'utiliser du matériel de proximité, notamment avec l'outil de Vignasse et Donney à Artix. Il félicite l'Agrocampus de cette approche économique et pragmatique. Les différentes interventions qui ont suivies sur ce sujet le rassurent ainsi que les propos de M. UTHURRY concernant une approche de l'agro écologie de manière pragmatique et progressive pour ne pas conduire les gens dans des impasses. Il parle du lien avec l'actualité et les lois climat et Egalim.

M. UTHURRY rajoute que cette actualité concerne aussi les parents d'élèves soucieux de l'alimentation des prochaines générations et de l'économie des ressources nécessaires pour nos sols. Il y a une relative unanimité sur les objectifs. C'est parfois dans le rythme qu'il peut y avoir des différences. Il demande s'il y a d'autres interventions sur ce débat budgétaire qui a tourné en un débat plus philosophique. Ce qui est bien.

M. LAPORTE souhaite revenir sur la situation au LPA d'Oloron où l'on parle de beaucoup de compétences mais il faut aussi les moyens pour que les gens puissent rester à leur poste de nombreuses années, développer des relations et faire leur travail. Il veut apporter une vigilance sur des agents qui ont des contrats au LPA, CFAA avec des montages un peu compliqués et anciens pour favoriser leur maintien. Parfois on les paye avec des vacances. Il demande si on ne pourrait pas trouver des moyens plus pérennes pour ces agents et pour développer l'attractivité du territoire.

Mme LENDRES pense lire entre les lignes et qu'il s'agit du ½ poste d'aménagement des espaces naturels. Le besoin sur le lycée est d'un demi-poste ACEN. La personne sur ce demi-poste a besoin de compléter son temps de service pour des raisons alimentaires essentiellement. Il est compliqué de vivre avec un 50%. Mais le LPA n'a pas de besoin supplémentaire. Mme LENDRES sait que la personne complète son temps de service au CFAA sous forme de vacances.

M. SOMMER rajoute que la question sur ce dossier lui a été posée. A ce jour, la personne dispose d'un 50% au LPA et de 200 heures de vacations au CFAA. Il a été demandé à Mme CLEMENT d'étudier pour la rentrée de septembre la projection sur le CFAA en terme de besoin pour voir s'il est possible de transformer ces heures par un contrat CFAA. Il y aurait une piste au CFPPA avec les nouvelles formations dans le domaine paysager. Une étude sera réalisée pour faire une proposition.

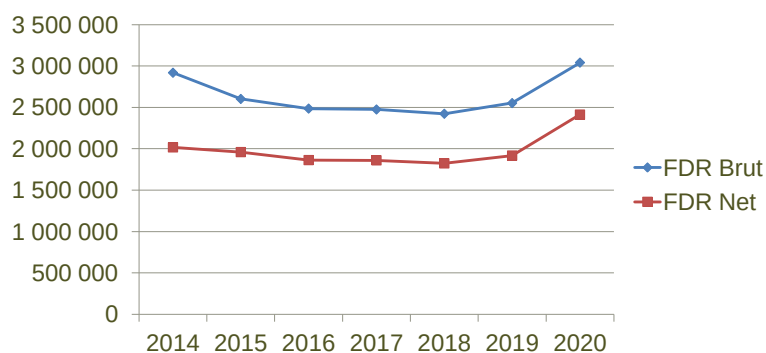
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PAR CENTRE EN 2017, 2018, 2019 et 2020

CENTRES	2017	2018	2019	2020
Lycée de Montardon	+ 44 697	+ 95 892,38	+38 066,38	+ 55 413,68
EA de Montardon	-171 940	- 148 944,63	-199 547,31	- 287 770,88
LPA d'Oloron	+ 10 454	- 11 229,25	+19 734,32	- 2 730,52
EA d'Oloron	+ 56 217	+ 45 381,82	+52 891,94	+ 19 456,42
LPA d'Orthez	+ 11 080	+ 867,53	-19 243,32	+ 2 446,88
EA d'Orthez	-17 251	+ 2 930,08	+19 488,25	- 4 134,23
CFA	+ 125 405	+ 120 514,94	+146 735,64	+ 804 291,83
CFPPA	- 2 205	+ 12 827,57	+124 882,52	+ 4 418,16
SACD	-27 027	- 23 671,85	-42 400,41	- 22 646,77
TOTAL	29 430	94 568,59	+140 608,01	+ 568 744,57

M. SOMMER présente la capacité d'autofinancement par centre avec un résultat pour l'Agrocampus de 568 744,57 €. Ces indicateurs sont très sains notamment lorsqu'on regarde le CFAA avec 804 291,83 €. Il précise qu'avec la réforme de l'apprentissage, la gouvernance et le financement de l'apprentissage ne relève plus du Conseil Régional. Il est fort possible qu'on demande au CFAA de gérer leurs propres investissements. Cette capacité d'autofinancement permettra aussi au CFAA de renouveler des matériels. Il ne s'adressera plus au Conseil Régional.

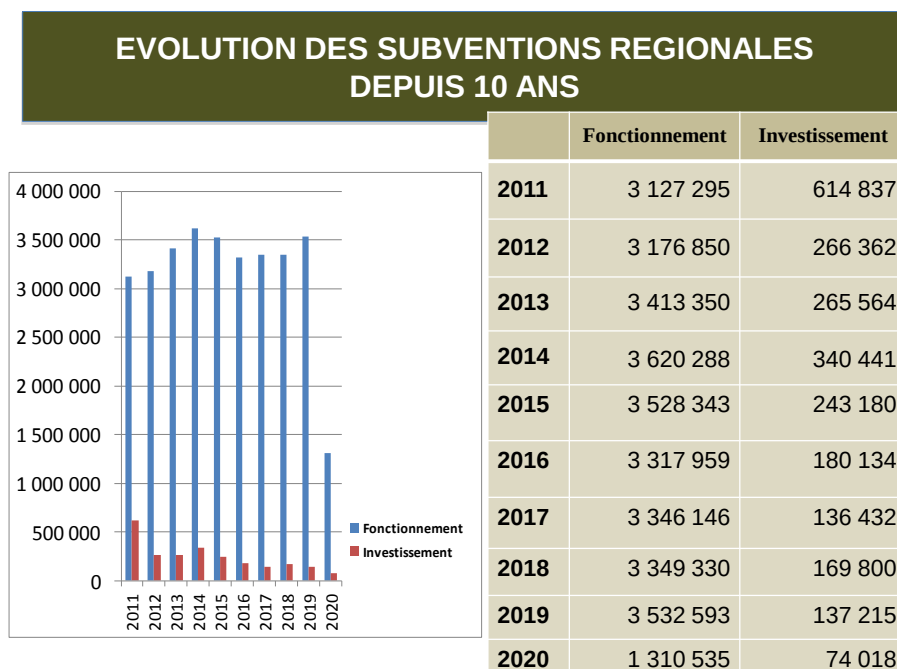
AUTRES INDICATEURS FINANCIERS DE L'EPLFPA 64

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de roulement Brut	2 602 438	2 485 746	2 474 853	2 423 183	2 551 787	3 041 261
Fonds de roulement Net	1 960 127	1 863 464	1 860 517	1 823 678	1 918 220	2 413 117
Nombre de jours de fonctionnement permis	82	80	85	81	83,5	116,5



Il présente les fonds de roulement (FdR) Brut et Net (sans les stocks) de 2020 de l'Agrocampus. Cela représente 116,5 jours, soit 4 mois de fonctionnement.

Mme AUDURIEAU rajoute que l'évolution est assez conséquente mais ces jours de fonctionnement sont calculés à partir des montants réalisés. Comme l'Agrocampus a subi des baisses notamment au niveau des ressources de pensions, le nombre de jours a augmenté plus qu'il n'aurait dû. Si le budget 2020 avait été constant par rapport à 2019, il n'y aurait pas eu cette augmentation. Il faut donc rester prudent.



M. SOMMER présente l'évolution des subventions régionales en fonctionnement et investissement qui sont déléguées à l'établissement. Il ne s'agit pas de la construction de bâtiments où là c'est géré directement par la région. On voit que sur 10 ans en fonctionnement, il y a une continuité autour de 3 millions. En investissement, c'est fonction des besoins des centres et des priorités de la région et on voit très bien qu'il y avait les crédits. En 2020, il souligne l'impact de la réforme de l'apprentissage en 2020 sur la partie fonctionnement. Maintenant que l'apprentissage est géré par les OPCO, la région intervient moins.

Mme AUDURIEAU précise qu'au niveau investissement, la période pandémique a mis un frein aux achats puisqu'on ne pouvait pas se déplacer et rencontrer les fournisseurs. Désormais, les achats modestes dont le prix unitaire est inférieur à 800 € ne passent plus en investissement mais en fonctionnement. La différence notée sur le tableau en 2020 entre la section fonctionnement (1 310 535 €) et investissement (74 018 €) s'explique par ce changement de mécanique comptable.

M. UTHURRY rappelle que la perte de l'action sur l'apprentissage qu'avait le Conseil Régional, toutes filières confondues, a été vécue comme une meurtrissure. La région, était pour l'agriculture, le bon échelon. Les chambres consulaires se félicitaient de travailler avec les régions. Il en a été convenu différemment au niveau national alors que la région souhaitait poursuivre à titre expérimental avec un regard micro chirurgical sur les pratiques agricoles et spécifique sur les deux massifs.

M. SOMMER met en avant la dotation de fonctionnement allouée aux trois lycées par le Conseil Régional.

Les dotations de fonctionnement en formation initiale

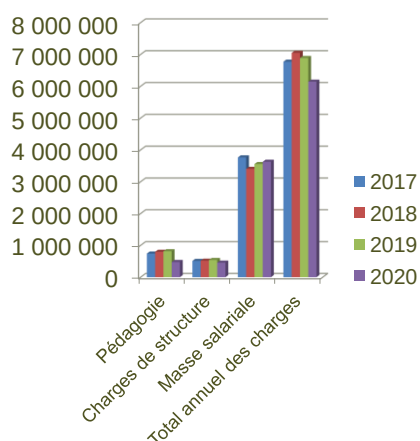
	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Montardon						
DGF calculée	361 564	364 069	358 249			
Ajustement	- 41 873	- 44 378	- 38 558			
DGF nette	319 691	319 691	319 691	319 691	304 468	319 594
FDR net = jours de fonctionnement	264	180	171	156		
Oloron						
DGF calculée	143 257	150 573	135 361			
Ajustement	- 20 448	- 27 764	- 12 552			
DGF nette	122 809	122 809	122 809	122 809	127 285	134 997
FDR net = jours de fonctionnement	162	143	134	151		
Orthez						
DGF calculée	75 525	32 175	80 908			
Ajustement	/	44 687	/			
DGF nette	75 525	76 862	80 908	82 857	82 390	82 528
FDR net = jours de fonctionnement	123	89	101	107		
Totaux des ajustements	- 62 321	- 27 455	- 51 110	/	/	/

Cette dotation est calculée par rapport au bâti, au nombre d'élèves et à un certain nombre de critères. Il prend pour exemple la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2020 du LEGTA de Montardon qui est de 364 069 € et dont le Fonds de Roulement (FDR) net est de 180 jours. Le fait que ce FDR net soit au dessus des 90 jours, il y a un ajustement de la DGF à 319 691 €. Si le FDR était à 90 jours, la dotation n'aurait pas été ajustée. Il comprend le système d'équilibre pour des établissements qui sont en difficulté et d'autres moins. Il fait remarquer que les dotations nettes n'ont pas évolué depuis un certain nombre d'années. Il souhaiterait, pour les établissements qui ont un FDR supérieur à 90 jours, que l'ajustement ne leur soit pas retiré et qu'il soit affecté sur les exploitations qui rémunèrent des salariés et dont l'équilibre est difficile à trouver afin de leur permettre d'avancer dans tout le processus agro-écologie et dans la politique régionale avec notamment le projet NéoTerra. Le Conseil Régional a d'ailleurs organisé des séminaires avec les directeurs d'exploitation dans ce cadre. En 2021, les 41 000 € pourraient être affectés sur les exploitations. Cela constituerait une aide et un lien entre la pédagogie et la politique régionale et éviterait aux établissements et exploitations de passer leur temps à trouver un équilibre. Il y a une carte à jouer pour les établissements en réaffectant cet ajustement tout en rendant compte sur l'utilisation de cette somme sur un dispositif d'exploitation. 2019 cela représentait 51 000 € pour les trois lycées. En 2020, il signale une erreur sur le LPA d'Orthez. Il y aurait un potentiel de 60 000 € à investir sur les exploitations pour faire avancer des dossiers. Indirectement, les établissements gèrent leur budget « en bon père de famille » et au final, ils sont pénalisés parce qu'ils ont une augmentation du FDR et qu'on leur enlève. Cette proposition pourrait faciliter la dynamique des exploitations.

M. UTHURRY dit qu'il n'y a, de manière générale, que de « bons pères de famille » mais il y a des familles qui sont parfois chahutées. L'idée de cette modulation date de deux ans, lorsque le Conseil Régional a été confronté à des difficultés pour maintenir les enveloppes. Il a été décidé que l'éducation ferait partie des enveloppes qui seraient préservées alors que pratiquement toutes les autres étaient diminuées. Pour faire jouer la solidarité, il a été prévu des modulations. Elles peuvent être perçues comme des sanctions par les établissements ayant une bonne gestion pour aider ceux qui sont confrontés à des crises conjoncturelles comme celle du lait par exemple. Il entend la proposition qui consiste à affecter ces sommes à des politiques soutenues par la région. Il dit que cette proposition sera mise au débat mais qu'on se heurte ici à un problème de capacité budgétaire de la région.

M. SOMMER comprend bien la situation et dit qu'il a déjà échangé à ce sujet avec M. UTHURRY mais il espère que cette proposition sera étudiée.

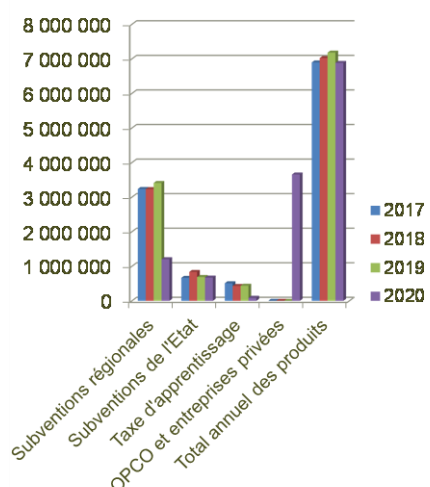
EVOLUTION DES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2017 et 2020 pour les 5 centres de formations



Type de charges	2017	2018	2019	2020
Pédagogie	741 362	796 505	813 281	476 394
Charges de structure	510 144	517 231	538 697	456 462
Masse salariale	3 762 596	3 403 121	3 553 656	3 626 365
Total annuel des charges	6 770 036	7 047 046	6 886 477	6 142 346

Mme AUDURIEAU présente les trois postes principaux qui constituent le budget d'un centre de formation. On constate la baisse de 41% des frais pédagogiques due aux 2,5 mois de confinement, à des cours en distanciel et des voyages d'étude et des visites techniques qui n'ont pas eu lieu. Les charges de structure (fluides, contrats, abonnements) sont en baisse de 15%. Les factures de fluides sont essentiellement composées de taxes et d'abonnements. Les consommations ont certes diminué du fait de l'absence des apprenants mais elles ont peu d'impact sur une facture de gaz ou électricité. En parallèle, il y a eu un manque à gagner sur l'hébergement et la restauration puisque le 3^{ème} trimestre qui représente 25% du montant annuel n'a pas été facturé aux familles, que l'établissement a remboursé les périodes de cours en distanciel et qu'il n'a pas pu réaliser les accueils extérieurs habituels. Cela représente une perte de 35%. La masse salariale est en progression de 73 000 €. Globalement, elle représente sur les cinq centres, 59 % des charges et atteint 78% au CFAA et 74% au CFPPA. Les effectifs de personnels en contrat avec l'Agrocampus sont stables (101 personnes physique ou 78 ETP). Cette augmentation de masse salariale est due à l'évolution normale des salaires, au passage des AESH d'un statut de CUI à un statut de contrat de droit public et à la revalorisation des primes RIFSEEP des personnels administratifs. Le budget des cinq centres de l'Agrocampus enregistre entre 2019 et 2020 une baisse d'activité de 10% en lien avec la COVID.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRODUITS DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2017 et 2020 pour les 5 centres de formation

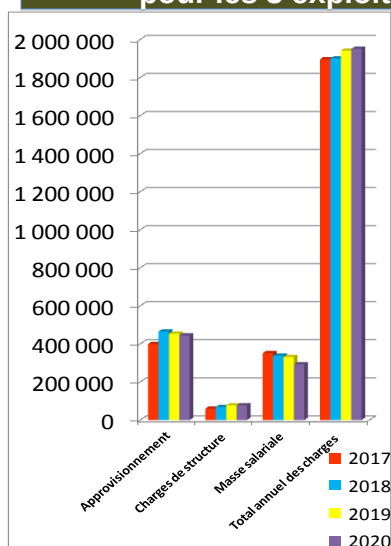


Types de produits	2017	2018	2019	2020
Subventions régionales	3 235 872	3 232 283	3 409 744	1 205 185
Subvention de l'Etat	665 107	835 565	689 500	672 739
Taxe d'apprentissage	509 412	431 318	436 804	88 604
OPCO et entreprises privées	0	0	0	3 655 698
Total annuel des produits	6 896 730	7 023 805	7 180 079	6 883 689

Mme AUDURIEAU présente l'évolution des produits de fonctionnement des cinq centres avec une forte diminution des subventions régionales en raison de la réforme de l'apprentissage. L'apprentissage est désormais financé par des OPCO qui effectuent tout au long de l'année, des versements aux établissements sur présentation de factures. La baisse s'élevant à

2,2 millions d'euros a été compensée à hauteur de 3,6 millions d'euros par les OPCO et des entreprises privées qui interviennent davantage sur la formation continue. Il y a un meilleur coût de rémunération du contrat apprenti et une augmentation des effectifs au CFAA. La taxe d'apprentissage a énormément évolué d'une année sur l'autre. Désormais, le CFAA ne perçoit plus la taxe qui représentait 300 000 € par an. Le versement de la taxe pour les lycées est inégal. Sur le LPA d'Orthez, la TA reste stable (perte de 3 500€). Le LPA d'Oloron connaît une perte plus importante (60 %) et le LEGTA de 40%. Les subventions de l'Etat sont essentiellement composées des remboursements des rémunérations des AE et AESH. La baisse s'explique par l'absence de subventions pour la coopération internationale et le départ de la déléguée en charge du réseau insertion et égalité des chances (18 000 €). Les produits de ces cinq centres sont en retrait de 287 000 €. Elle demande s'il y a des questions.

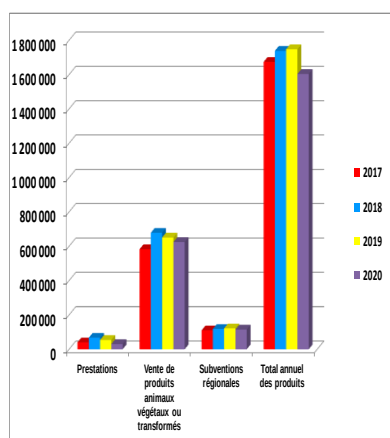
EVOLUTION DES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2017 à 2020 pour les 3 exploitations agricoles et la Halle



Type de charges	2017	2018	2019	2020
Approvisionnement	399 532	464 781	453 360	444 335
Charges de structure	59 970	68 156	77 096	76 830
Masse salariale	351 418	337 967	331 395	292 313
Total annuel des charges	1 895 850	1 900 613	1 941 352	1 951 023

Mme AUDURIEAU informe les membres que les trois exploitations ont continué à fonctionner en période de confinement. Les chiffres présentés en approvisionnement et charges de structure sont relativement stables d'une année sur l'autre. Seule la masse salariale est en baisse du fait sur la Halle du non remplacement du directeur pendant quatre mois et du départ de l'opérateur de production deux mois auparavant. Le nombre d'ETP sur ces quatre centres est de 9,5 postes. Sur l'exploitation d'Orthez, un règlement de cotisation n'a pas été effectué en raison d'un retard d'émission par la MSA. L'exploitation de Montardon poursuit la diminution de ses charges salariales.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRODUITS DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2017 à 2020 pour les 3 exploitations agricoles et la Halle



Types de produits	2017	2018	2019	2020
Prestations	40 399	67 500	54 414	30 203
Vente de produits animaux végétaux ou transformés	583 078	678 539	650 741	624 636
Subventions régionales	110 274	118 547	121 977	114 686
Total annuel des produits	1 674 000	1 738 595	1 747 893	1 603 662

Mme AUDURIEAU fait l'analyse de l'évolution des principaux produits des exploitations et de la Halle. La ligne « prestations » du tableau concerne uniquement la Halle. La baisse de 24 000 € en 2020 est due à sa fermeture pendant

plusieurs mois. Les ventes de produits des exploitations ont également baissées de 25 000 €. Il y a plusieurs raisons. L'exploitation d'Oloron a eu du mal à vendre son fromage en direct pendant le confinement et s'est tournée vers des grossistes créant un manque à gagner de 13 000 €. Les conséquences de la fièvre Q se sont encore fait sentir sur la livraison de lait et sont évaluées à 6 000 €. L'exploitation d'Orthez a connu un arrêt de production de l'atelier PAG durant neuf semaines en raison de la pandémie. La baisse de ses produits est de 30 000 €. L'exploitation de Montardon est la seule à connaître une augmentation de ses produits végétaux et animaux de l'ordre de 18 500 €. Les ventes d'animaux ont progressé avec la diminution du cheptel, le changement de négociant et la vente de veau en direct. Ce sont des animaux de réforme et le nombre d'animaux a été adapté au nombre d'hectares disponibles pour leur alimentation. Par ailleurs, la quantité de lait livrée a diminué de 14 000 €. Globalement, ces quatre budgets enregistrent une baisse de 725 000 €.

M. BIES PERE demande si l'exploitation d'Orthez va bénéficier du plan d'accompagnement suite à la non production de canards liée à la grippe aviaire ou si elle en est exclue du fait que c'est une exploitation de lycée.

M. DEPLAUDE répond qu'en 2017, l'exploitation a bénéficié de cette mesure et qu'elle doit pouvoir bénéficier de cet accompagnement. Il reste à valider la procédure d'indemnisation. Il y a deux modes de calcul dont un en faisant foi sur le calcul des marges brutes par un agent comptable.

M. LAHIRIGOYEN de la DDT confirme la reconduction des mesures d'aides pour les exploitations agricoles sur les mêmes bases qu'en 2016 et 2017. Il n'y a pas de raison pour que les exploitations agricoles de lycées ne soient pas éligibles à nouveau. La méthode de calcul est en cours de finalisation avec des évaluations de marges brutes qui pour les professionnels seront attestées par des organismes comptables. Pour gérer les cas particuliers, comme notamment les exploitations agricoles de lycée, il pense qu'une marge brute calculée et attestée par un agent comptable de lycée devrait convenir. Cela sera à confirmer avec la sortie des instructions techniques qui ne devraient pas tarder.

M. UTHURRY propose l'approbation du compte financier 2020 présenté par Mme AUDURIEAU.

Section de fonctionnement :

- Produits : 8 531 244,45 €
- Charges : 8 049 484,26 €

Résultat de la section de fonctionnement : + 481 760,19 €

Capacité d'autofinancement : + 568 744,57 €

Section des opérations en capital :

- Recettes : 80 067,69 €
- Dépenses : 164 513,72 €

Variation du fonds de roulement après D.M.: + 489 474,36 €

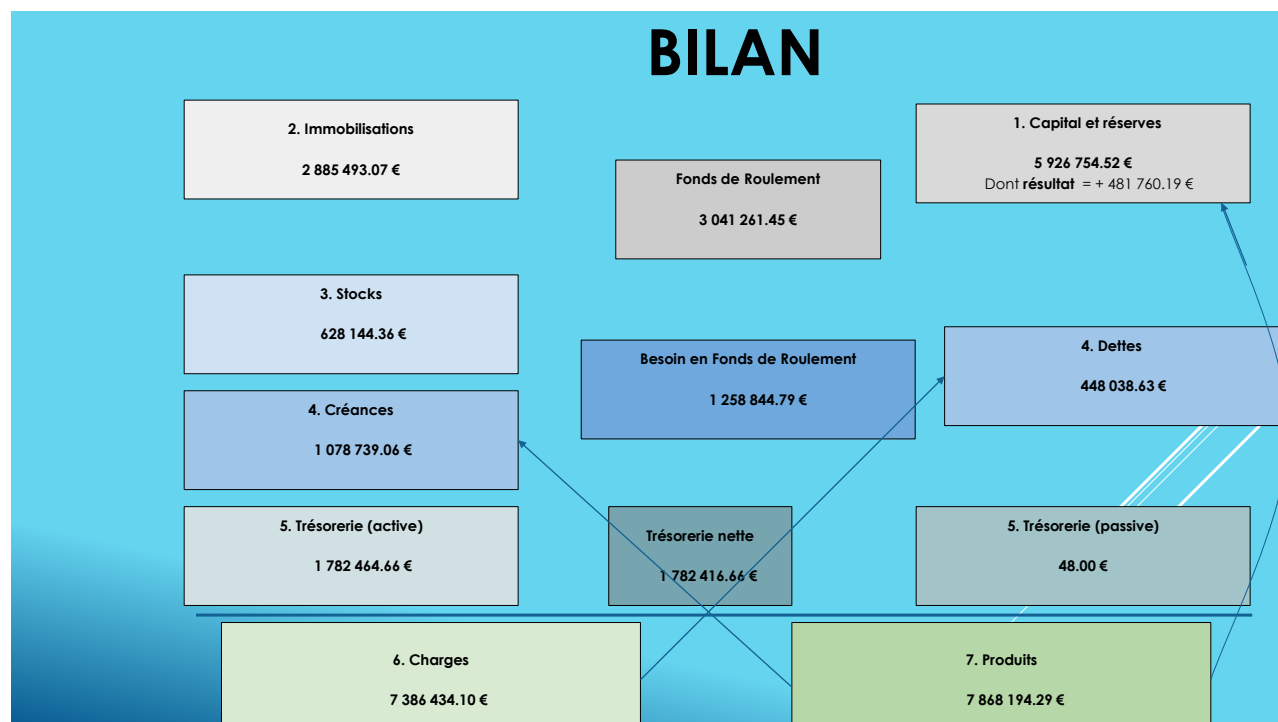
Montant du Fonds de roulement net à l'issue de l'exercice N : 2 413 117,09 €, soit l'équivalent de 116 jours de fonctionnement.

M. UTHURRY remercie les équipes de l'Agrocampus qui ont mis ce compte financier en musique.

Présentation du compte financier 2020 par M. LARRERE

M. LARRERE rappelle en préambule que M. SOMMER a présenté l'année atypique qu'a été 2020 en terme de produits et de financement de l'apprentissage et les admissions en non valeur (99 722,70 €) qui ont « plombé » l'exploitation agricole de Montardon et le résultat de ce centre. 2020 a été aussi une année de régularisation des écarts entre les écritures d'immobilisations au bilan et à l'actif. Il reste toujours dans les écritures et donc dans la trésorerie de l'établissement, une subvention du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine de 2013 de 209 524,84 € pour des travaux à réaliser sur l'exploitation de Montardon. Ces travaux ont été régulièrement différés depuis 2013. Le nombre de pièces comptables a légèrement baissé avec cette année particulière (11 028 pièces comptables traitées dont 3 109 titres de recettes et 7 592 mandats). 24 439 opérations comptables ont été effectuées pour un volume financier de 66 149 937,28 €. Par contre, le nombre de rejets a augmenté (87 mandats et 86 titres de recettes rejetés) contre 73 en 2019 mais il n'y a pas eu de réquisitions par l'ordonnateur. Les relations entre l'ordonnateur et agent comptable sont positives. Il y a eu 327 pièces correctives (ORDT, ORVT, réimputations), notamment pour rembourser des pensions aux élèves et apprentis qui n'étaient pas présents en raison de la COVID. Un indicateur intéressant est la durée moyenne des

paiements qui est en constante amélioration (30.66 jours en 2020 contre 44.61 jours en 2019 ; 59.70 jours en 2018 ; 69.11 en 2017 et 54.62 en 2016) et qui est une donnée importante pour les fournisseurs. Au-delà de 30 jours, l'établissement doit payer des intérêts moratoires.

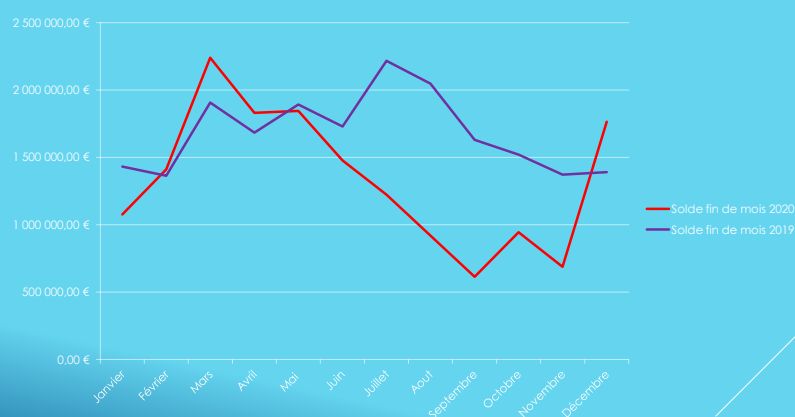


Le bilan présenté est la photographie de la comptabilité de l'EPLEFPA au 31 décembre 2020. Il précise que la trésorerie est en augmentation de près de 300 000 € liée aux très bons résultats de l'apprentissage.



Il y a eu un pic de trésorerie en mars 2020 avec 2 238 000 € lié aux versements des subventions du Conseil Régional pour le fonctionnement des lycées. Cette trésorerie est tombée à 614 000 € en septembre ; ce qui est inquiétant pour un agent comptable sachant qu'il y a tous les mois 320 000 € de salaires et de charges salariales à payer. Tout au long de l'année, il y a eu une décroissance du niveau de trésorerie avec la mise en place de la réforme de l'apprentissage et du système de facturation tardif auprès des OPCO. C'est un phénomène national. La trésorerie a redécollé en fin d'année de manière positive.

COMPARAISON 2019-2020 SOLDE FIN DE MOIS COMPTE AU TRESOR



Globalement, la trésorerie 2020 a été inférieure huit mois sur douze à 2019.

Présentation des créances supérieure à un an de l'EPL

RECOUVREMENT

Exercice	Au 31/12/2020		Au 29/03/2021	
	Nombre de titres à recouvrer	Montant à recouvrer	Nombre de titres à recouvrer	Montant à recouvrer
2016	1	20 891.00 €	1	20 891.00 €
2017	1	300.00 €	0	0.00 €
2018	3	18 876.75 €	2	18 576.75 €
2019	8	15 020.34 €	6	14 464.29 €
2020	884	1 226 381.23	385	402 282.07 €
TOTAL	897	1 281 469.32 €	394	456 214.11 €

- Taux de recouvrement 2020 au 31/12/2020 : 85.56 % contre 89.24% contre au 31/12/2019

- Taux de recouvrement moyen sur 5 ans : 96.73 % (contre 97.50 % en 2019)

- Durée moyenne des encaissements : 167.61 jours (contre 113.24 en 2019)

Sur le montant à recouvrer au 31 décembre 2020, 30% relevaient de créances dues par le Conseil Régional mais qui sont recouvrer à coup sûr sauf exception.

COMPTE 416 : CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX

-107 dossiers en recouvrement contentieux : huissiers (99), surendettement (3), redressement ou liquidation judiciaire (5)

	2016	2017	2018	2019	2020
Montant affecté	22 024.87 €	53 151.61 € (dossier LJ pour 30 723.99 €)	46 765.28 €	34 659.12 €	9 186.46 €
Montant recouvré	25 938.38 €	18 940.40 €	36 932.01 €	64 164.59 €	13 914.71 €
Solde	22 569.88 €	56 780.99€	66 614.26 €	37 108.79 €	32 380.54 €

Des dépréciations des créances les plus anciennes seront à prévoir fin 2021

Pour 2021, il est prévu avec le service ordonnateur de finir la régularisation des immobilisations avec le LEGTA Montardon et les exploitations. Une délibération sera proposée au prochain conseil d'administration. Sur les exploitations, il y a un travail important à faire d'inventaire des parts sociales et des participations détenues pour bien les intégrer dans le bilan. Ensuite il faudra procéder à la régularisation du passif (comptes de capitaux).

M. UTHURRY demande s'il y a des questions suite à la présentation de M. LARRERE.

Délibération n°2021-1-20 / Arrêt du compte financier – Exercice 2020 - EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

Adoptée à l'unanimité

Mme Audurieu présente la délibération sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020 avec le récapitulatif des résultats de la section fonctionnement et l'affectation au compte 1062 des huit centres et du SACD.

Délibération n°2021-1-21/ Affectation des résultats – Exercice 2020 - EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

Adoptée à l'unanimité

M. UTHURRY renouvelle ses remerciements à tous ceux qui ont travaillé à l'élaboration de ce compte financier.

VII – Questions diverses

M. UTHURRY informe les membres qu'il n'y a pas de questions diverses mais qu'ils peuvent intervenir s'ils le souhaitent.

M. LASARROQUES dit qu'il a omis de transmettre par écrit une question et qu'il l'a soumise par oral au directeur de l'EPL, le jour de la réunion de préparation au conseil d'administration. Il souhaite donner une information sur la taxe d'apprentissage. Dans la majorité des cas, les entreprises du territoire travaillent avec des cabinets d'expertise comptable. Ces cabinets qui assurent le suivi des entreprises, calculent chaque année, le montant de la taxe professionnelle qui est à payer aux différents OPCO et la taxe d'apprentissage. Cette taxe d'apprentissage a été modifiée puisque la part qui est à verser ne représente plus que 13%. Dans leur pratique de fonctionnement, les cabinets d'expertise font appel à des sociétés externalisées pour calculer ces taxes. Il a eu la surprise d'apprendre sur Oloron Sainte Marie, qu'un petit cabinet d'expertise comptable qui gère environ 280 entreprises qui représentent 150 salariés a reçu de la part de cinq entreprises des consignes pour verser la taxe d'apprentissage et que les 45 entreprises ayant une masse salariale n'ont donné aucune consigne. Il s'agit d'un petit cabinet comptable qui regroupe trois collaborateurs avec une taxe collectée de 3 700 €. Sur cette somme, 380 € ont été fléchés et il a découvert que le reste de la somme non fléchée, a été versé par l'entreprise chargée du calcul de la taxe au lycée professionnel St Augustin à Bordeaux. D'après le nombre de cabinets comptables sur Oloron, il a estimé à environ 47 000 € le montant de la taxe qui aurait été versée par l'entreprise en charge du calcul à ce lycée professionnel de Bordeaux et trouve cela scandaleux. Sur Oloron, il y a trois lycées professionnels qui peuvent percevoir et utiliser judicieusement cette taxe sur le bassin où travaillent ces entreprises. Il ne sait pas quel est le pouvoir de M. UTHURRY en tant que Vice-président du Conseil Régional mais il

pense qu'il faudrait y mettre bon ordre car il n'est pas normal de capter de la taxe par des systèmes de lobbying et du relationnel. Pour lui, cela ressemble à du détournement d'argent.

M. UTHURRY répond que, dit comme cela, il partage assez les propos de M. LASARROQUES. Il ne sait pas comment sont affectés les cabinets comptables.

M. SOMMER précise qu'une entreprise choisit un cabinet comptable pour effectuer la comptabilité et la gestion de l'entreprise. Les établissements scolaires peuvent percevoir les 13% de taxe d'apprentissage. L'Agrocampus 64 adresse un courrier d'appel à taxe à l'ensemble des entreprises partenaires. Si l'entreprise ne précise pas au cabinet comptable l'établissement à qui elle souhaite verser cette taxe, il est possible que le cabinet comptable la verse à un établissement qu'il connaît.

M. LASARROQUES amène une précision. Les cabinets comptables ne flèchent pas les 13% de taxe d'apprentissage. Ce sont les organismes avec qui ces cabinets sous-traitent le calcul de la taxe. Précédemment, c'est la CCI de Pau qui récoltait la taxe locale et c'était rare qu'elle soit distribuée plus loin. Avec le nouveau système mis en place, il trouve anormal de flécher cette taxe de manière arbitraire et qu'elle parte dans la sphère privée. Cette taxe qui est un impôt, devrait être collectée et gérée par les collectivités pour être redistribuée équitablement. Le fait que les entreprises ne donnent pas de consignes pour l'affectation de la taxe n'est pas nouveau mais il pense qu'il faut être attentif à ce dossier. Il a donné l'exemple d'Oloron mais il imagine le nombre de cabinets comptables et d'entreprises que représentent le bassin Aquitain qui est extrêmement vivant et les masses d'argent correspondant à la taxe d'apprentissage in fine.

M. IRATZOQUY informe les membres que le crédit agricole a réparti sa taxe d'apprentissage sur les lycées et notamment sur les lycées agricoles du territoire. Une seule école hors du territoire profite d'une petite partie de cette distribution. Il s'agit de l'école d'ingénieurs de Purpan car le crédit agricole a des liens particuliers avec cette école. Il confirme le versement de la taxe d'apprentissage à l'Agrocampus 64.

M. UTHURRY remercie le crédit agricole. Cette situation démontre qu'il faut dialoguer avec les cabinets d'expertise comptable et les entreprises car il est anormal que les formations locales et notamment celles de l'enseignement public qui apportent une véritable valeur ajoutée aux filières et aux professions liées à l'agriculture ne bénéficient pas toujours des 13% de taxe. Il s'agit peut être aussi d'une méconnaissance des entreprises sur les enjeux de cet argent qu'elles génèrent pour contribuer à l'éducation et à la formation. Il remercie M. LASARROQUES de l'avoir alerté sur cette situation qu'il ignorait. Il lui arrive parfois de rencontrer les responsables de cabinets comptables locaux ou régionaux et cela fera l'objet d'un sujet de discussion.

M. HERVE signale qu'un ancien élève du lycée agricole avait un cabinet comptable sur Oloron et que le bureau des anciens élèves du lycée reste attentif et incitatif pour la taxe d'apprentissage. Il pense qu'il faut essayer de comprendre la situation actuelle car ce que dit M. LASARROQUES est vraiment préoccupant.

M. UTHURRY pense à une démarche plus collective et qu'il faut montrer une campagne forte organisée, non clivante et non partisane derrière cet objectif.

M. HERVE dit que les anciens sont prêts à apporter leur soutien s'il y avait une démarche à construire avec eux.

M. UTHURRY et M. SOMMER remercient M. HERVE.

M. UTHURRY remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration et clôture la séance à 12h00.

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard UTHURRY